

POLITIQUE RSE OBJECTWARE

Dans le respect de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin 2) et de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Objectware est attentif à ses obligations.

La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) Objectware, a été définie en conformité aux exigences législatives et en adéquation avec les principes lutte contre la corruption et de prévention des risques liés aux Droits Humains et aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes et des risques environnementaux en lien avec ses propres activités, celles de ses fournisseurs et celles de ses sous-traitants.

Ce document formalise à la fois les engagements des sociétés du Groupe Objectware et les engagements attendus de nos fournisseurs sur nos valeurs d'ouverture, d'éthique, d'équité, de solidarité, de développement durable ainsi que lapolitique de tolérance zéro d'Objectware à l'égard de toute forme de corruption.

Objectware invite ses fournisseurs à adhérer à la présente charte, et à s'engager pour un développement responsable.

Objectware veille à ce que les pratiques de ses fournisseurs soient conformes aux valeurs de l'entreprise **et s'engage** par la contractualisation de la présente charte **envers** :

- Ses clients à :
 - o Garantir une relation client éthique et de qualité passant par le respect du devoir de vigilance,
 - o Proposer des services responsables,
 - o Mener une politique d'achats engagés auprès de nos fournisseurs,

- Ses collaborateurs à :
 - o Accompagner la mobilité et former les collaborateurs,
 - o Favoriser la qualité de vie au travail et le bien-être des collaborateurs,
 - o Assurer l'égalité des chances dans les recrutements, les parcours et les promotions.
 - o Soutenir l'engagement citoyen.

En acceptant cette charte, Objectware requiert de ses fournisseurs qu'ils s'engagent :

- À Respecter les principes du Pacte Mondial, les 8 Conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui interdisent notamment : le travail forcé, celui des enfants, prônent l'égalité des rémunérations et le droit syndical et luttent contre les discriminations.
- A interdire toute forme de travail qui peut porter atteinte à la santé ou à la sécurité physique ou psychologique de ses collaborateurs et veiller à la prévention des risques psycho-sociaux en conformité avec l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 2 juillet 2008.
- Respecter les réglementations sociales et environnementales.
- Mettre en œuvre une politique de transport visant à privilégier les transports les moins polluants (e.g. microparticules et gaz à effet de serre).
- Respecter l'ensemble des lois, règlements et normes internationales afférents à la lutte contre la corruption.
- S'interdire d'offrir ou de solliciter, directement ou indirectement, des avantages, des invitations ou des cadeaux, argent ou autres dans le but d'en obtenir un avantage indu (marché, contrat, ...).
- Rendre opposable cette charte auprès de ses propres sous-traitants et fournisseurs.

Le Groupe Objectware exprime sa volonté de faire progresser ces principes dans sa zone d'influence et à les intégrer dans la stratégie de sa compagnie, sa culture commerciale et ses modes opératoires. Il souhaite devenir un acteur reconnu dans sa démarche d'amélioration de sa stratégie de développement durable. Il progresse chaque jour et ses efforts portent leurs fruits sur des sujets très concrets.

Les managers ont un devoir d'exemplarité et la responsabilité de promouvoir les valeurs et engagements de la présente Charte auprès de leurs collaborateurs et de veiller à sa bonne mise en œuvre.

I. Gouvernance

Le Conseil d'Administration approuve les objectifs de développement durable au niveau organisationnel. Il examine régulièrement les risques liés au modèle d'affaires.

Objectware déclare publiquement chaque année, via une communication sur le progrès, ses engagements et progrès en matière de droits de l'homme, des droits du travail/ travail décent, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Le présent document constitue un code de conduite à destination de l'ensemble des collaborateurs du Groupe Objectware et de tous les tiers en relation d'affaire avec ce dernier.

Lorsqu'ils existent, les représentants du personnel sont invités à faire part de leurs alertes concernant la conduite de l'entreprise en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Dans le cas contraire, les collaborateurs sont invités à faire remonter l'alerte à leur supérieur hiérarchique.

II. Droits de l'homme

Le Groupe Objectware s'engage à respecter les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail et ses 8 conventions fondamentales ainsi que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Il considère que la liberté, la tolérance et le respect des autres cultures et coutumes sont indispensables.

Dès sa création, il s'est engagé dans un processus de respect de la diversité et de lutte contre les discriminations au travail, aussi bien dans les processus de recrutement, d'évolution professionnelle que dans la gestion des rémunérations, des horaires de travail, etc.... Le Groupe Objectware s'engage à respecter scrupuleusement toutes les lois de non-discrimination.

Il entend offrir à l'ensemble de ses collaborateurs un traitement équitable, quelles que soient leurs origines. Objectware croit que la différence est une source d'innovation et de performance.

A cet égard, le processus de recrutement a été modifié. Les CV sont soumis à étude sans les données personnelles et le Groupe Objectware respecte une transparence et homogénéisation des salaires à emploi identique.

De nombreux stages sont organisés favorisant l'insertion dans la vie active des jeunes et se concluent fréquemment par la signature d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

Le Groupe Objectware participe à l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de fournisseurs de consommables favorisant l'emploi aux personnes handicapées.

Il mène plusieurs actions pérennes avec différents partenaires :

- Relation avec la Maison de l'emploi de Paris pour favoriser l'action d'insertion ;
- Mécène de l'association SOLFA qui œuvre pour accompagner les femmes victimes de violences, les mineurs victimes de prostitution et qui participe à la protection de l'enfance ;
- Partenariats avec des écoles d'ingénieurs et des universités
- Achat de goodies auprès d'ESAT pour le Welcome Pack
- Participation à l'opération « Pièces jaunes »
- Actions de sponsoring
- Actions de cooptation pour favoriser l'intégration de personnes en situation précaire

Le Groupe Objectware poursuit et développe ses actions de partenariat avec la société civile.

Sa politique de vente et d'achat est basée sur une exigence forte de respect des législations nationales et internationales concernant les droits de l'homme.

Le Groupe Objectware reconnaît la valeur et l'importance de la liberté d'expression et du dialogue ouvert. Ce droit fondamental est véritablement ancré dans nos valeurs et notre mode de fonctionnement.

En complément, il respecte le droit de ses collaborateurs de constituer et/ ou d'adhérer à un syndicat, conformément à la législation nationale afin de permettre la négociation collective au sein des différentes sociétés du Groupe Objectware. Ces derniers peuvent exercer leurs fonctions représentatives sans craintes de représailles, dès lors qu'elles sont exercées dans le respect de la législation nationale. 100% des salariés du Groupe Objectware bénéficient d'une défense de leurs droits et intérêts par nos représentants du personnel.

Il exige de ses sous-traitants qu'ils s'engagent sur ces mêmes valeurs ; ces dernières étant matérialisées dans ses conditions générales d'achat.

III. Conditions de travail

a) Respect de la législation internationale et interne

Le Groupe Objectware applique strictement les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier celles relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé, du travail dissimulé et du travail des enfants.

En sus, il respecte strictement sa convention collective nationale SYNTEC et ses accords collectifs.

b) Bien-être au travail

Il veille à maintenir de façon permanente un dialogue social efficace avec ses partenaires sociaux, afin de garantir une optimisation des conditions de travail de ses salariés, intégrant qualité de vie et bien-être au travail.

Le Groupe Objectware est convaincu que l'entreprise est un lieu d'énergie, d'imagination, d'innovation, de partage, d'amusement et d'épanouissement.

Il garantit un environnement de travail sain et sûr. Le bien-être de ses collaborateurs est sa priorité. En ce sens, le Groupe Objectware est fier de partager le résultat de sa dernière Enquête « **Great Place To Work** » 2022 : **86% de ses collaborateurs déclarent qu'Objectware est une entreprise où il fait bon travailler.**

Le Groupe Objectware a initié des actions préventives au sein de tous ses établissements et auprès de tous ses salariés, sur les risques relatifs aux troubles musculosquelettiques et sur les risques lors des déplacements.

Parce que la vie ce n'est pas le travail, le Groupe Objectware organise régulièrement des soirées festives à l'intention des collaborateurs afin de rassembler les salariés et la cohésion globale au sein d'Objectware. Pour lui, c'est primordial.

Objectware met à disposition de ses collaborateurs au siège social du Groupe Objectware, 10 kilos de fruits par semaine, en libre-service.

c) Avantages

Les collaborateurs du Groupe Objectware bénéficient d'un certain nombre de mesures collectives telles que l'intéressement, la participation, le plan d'épargne, etc.

Les évolutions fonctionnelles et salariales sont analysées en fonction des résultats, lors des entretiens annuels, et font l'objet d'un suivi régulier pendant toute la vie du salarié au sein de l'entreprise.

En l'absence de Comité Social et Economique dans certaines entités du Groupe Objectware, et pour éviter les différences de traitement, l'employeur permet à l'ensemble des collaborateurs de bénéficier d'avantages sociaux et culturels via la plateforme « Club Employé ».

d) Equilibre vie pro vie perso

Par ailleurs, le Groupe Objectware est très attentif au respect de l'équilibre entre la vie professionnelle et familiale. En effet, il considère que c'est un véritable gage de bien-être et de qualité de vie au travail pour ses collaborateurs. Des points réguliers sont effectués en ce sens.

e) Formation professionnelle

Chez Objectware, les consultants doivent relever des missions complexes, sur de longs projets (parfois plusieurs années). Ce sont tous des projets remarquables, motivants et qui poussent au challenge. Nos clients veulent des talents qui se surpassent et nous sommes en capacité de leur offrir.

En effet, le Groupe Objectware propose des modules de formation personnalisés à ses collaborateurs afin de les aider à progresser et acquérir des compétences en adéquation avec les besoins évolutifs du marché. Les formations sont adaptées et personnalisées en fonction des besoins des collaborateurs et évoluent en fonction de leurs propres évolutions et besoins.

L'objectif premier est de permettre aux collaborateurs du Groupe Objectware de donner le meilleur d'eux-mêmes et de valoriser leur travail. En parallèle, l'objectif est de développer l'accès à la formation professionnelle des salariés en prenant en compte les contraintes familiales et/ ou du temps partiel et de favoriser la formation pour les salariés reprenant leur activité professionnelle après un congé maternité, d'adoption ou parental.

- Les métiers du monde bancaire, financier et de l'assurance sont multiples et complexes. Il est donc du rôle d'Objectware de permettre à ses collaborateurs d'accroître leurs connaissances par des cycles de formation allant de l'initiation à l'expertise métier.
- Le Groupe Objectware propose des formations sur les dernières technologies de pointe permettant un perfectionnement ou un élargissement du panel de compétences de ses consultants. Ces formations sont dispensées par des organismes agréés par Objectware.
- L'axe métier du Groupe Objectware nécessite aujourd'hui des compétences linguistiques internationales. Il propose à ses collaborateurs utilisant une langue étrangère dans le cadre de leur mission, des formations linguistiques permanentes et personnalisées permettant d'améliorer leur niveau et de répondre aux exigences de leurs missions.

Le Groupe Objectware a mis en place des « Training Evening » permettant à ses salariés d'échanger sur leurs expertises fonctionnelles ou techniques.

Les collaborateurs du Groupe Objectware participent sur la base du bénévolat, à toute action de communication auprès de la communauté locale comme les campagnes de recrutement.

f) Egalité professionnelle

Le Groupe Objectware a la volonté d'impliquer ses collaborateurs dans la mise en œuvre du respect de l'égalité professionnelle, en les rendant acteurs de cette égalité.

Notamment, chaque femme et chaque homme doit :

- S'intéresser aux potentielles inégalités vécues par tous les salariés (femmes et hommes) dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Promouvoir la suppression des stéréotypes ;
- Fédérer tous les salariés autour des sujets qui les concernent : l'accès au marché du travail, le développement de leur employabilité, de leurs compétences et de leur carrière, la conciliation entre vies professionnelle et personnelle ;
- S'impliquer à part égale dans la prise de décision liée à leurs responsabilités ;
- S'assurer de la performance de l'organisation et des processus et de la performance opérationnelle au service de nos clients, pour une performance globale de l'entreprise.

En matière d'emploi, le Groupe Objectware a pour objectif :

- D'identifier et de lutter contre les stéréotypes mis en œuvre lors des procédures de recrutement, par le biais d'une communication adaptée auprès des acteurs du recrutement et la diversité des supports de recrutement ;
- D'accroître la part des femmes parmi les candidats retenus, afin qu'elle reflète à compétences, expériences et profils équivalents, celle relevée dans les candidatures reçues ;
- De faire progresser le nombre de candidatures de femmes, en supprimant toute mention dans les supports de recrutement et en promouvant la non-discrimination auprès de nos écoles et universités partenaires.

En matière d'évolution et de rémunération, l'entreprise a pour objectif :

- D'accroître le nombre de femmes promues, notamment à des postes de direction, notamment par le biais du processus d'entretien professionnel et du comité carrière et en s'assurant de la « neutralisation » des congés maternité, d'adoption ou parental, ainsi que des absences pour temps partiel, dans l'évolution des femmes ;
- De s'assurer de l'égalité de rémunération à l'embauche entre les hommes et les femmes, à compétences et expériences équivalentes ;
- De s'assurer de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, tout au long de leur carrière dans l'entreprise à compétences et expériences équivalentes ;
- De réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes

En matière de conditions de travail, outre l'octroi de jours de télétravail, l'entreprise a pour objectif :

- De rechercher des modes d'organisation du temps de travail permettant de mieux articuler les activités professionnelle et personnelle ;
- D'accompagner les mobilités géographiques.

Afin de s'assurer de l'effectivité de ces objectifs, ces derniers seront évalués chaque année au moyen d'indicateurs de suivi :

- Analyse de la répartition des recrutements effectués par sexe
- Analyse sur le ratio de candidatures d'hommes et de femmes sélectionnés sur l'ensemble des candidatures reçues
- Analyse des rémunérations des salariés embauchés sur l'année (par catégorie, échelon, type de formation, emploi, expérience ... et ce conformément aux pratiques d'analyse de la cartographie GPEC des effectifs)
- Analyse du nombre d'augmentations par genre et tranche de salaire
- Analyse des autres versements, primes, ...

IV. Environnement

Objectware est une entreprise responsable et s'engage durablement dans le respect de l'environnement.

Il s'assure que ses fournisseurs et Sous-traitants respectent les mêmes obligations.

Son métier d'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre et l'optimisation de leurs systèmes d'information met l'entreprise au cœur du respect et de la protection de l'environnement.

Le Groupe Objectware développe ses métiers dans le respect de la planète en réduisant sans cesse ses impacts.

Bien que l'activité du Groupe Objectware ne soit pas de nature à avoir un impact « industriel » du terme, sur l'environnement, il est soucieux de le mesurer et de le maîtriser.

Le Groupe Objectware développe des actions de parrainage et de sponsoring.

Il apporte notamment son soutien financier à **Alsace Nature**, une association militante pour la protection de la nature, le développement de la biodiversité et la sensibilisation à l'environnement en Alsace.

Son don contribue à l'opération grand public du nettoyage de l'Ill et la lutte contre les effets du dérèglement climatique en milieu urbain en favorisant la présence de milieux naturels dans plusieurs communes d'Alsace.

Il a fait appel à **Ecovadis** pour évaluer ses performances environnementales, sociales et éthiques et a reçu la note générale de 70/100.

Il s'est également engagé à réaliser un **Bilan Carbone Global** avant fin 2023.

Plus globalement, ces dernières années, le Groupe Objectware mise sur l'utilisation d'un maximum de consommables recyclés (cartouches d'encre, cahiers et ramettes de papier recyclé, ...). Il a également mis en place des poubelles de tri sélectif.

Le matériel informatique hors service est confié à des entreprises de recyclage. Il utilise du matériel à faible consommation d'énergie, impose l'arrêt du matériel et non la mise en veille, et utilise des fonctions d'économie d'énergie pour l'ensemble de son matériel. L'ensemble du matériel est sélectionné en fonction des critères

énergétiques et du recyclage. Le Groupe Objectware mise également sur l'utilisation du Cloud.

En termes d'impression, le Groupe Objectware est doté de 2 imprimantes mises en réseau ; cela limite la multiplication des équipements individuels ainsi que le nombre d'impression. Une sensibilisation est faite pour n'imprimer que le strict nécessaire, et en recto/ verso autant que possible. La signature électronique est privilégiée à celle sur document papier. Le Groupe Objectware développe la virtualisation des serveurs afin de répondre à la problématique de réduction d'espace et de maîtrise des consommations d'énergie.

L'ensemble des locaux du Groupe Objectware participe à la démarche Haute Qualité Environnementale.

Les déplacements sont minimisés au profit des Conf call et Visio conférence. En outre, le Groupe Objectware favorise le covoiturage et les transports en commun.

V. Lutte contre la corruption

Le Groupe Objectware s'appuie sur les différentes lois applicables en matière de prévention de la corruption et du trafic d'influence, notamment la Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin II ») ainsi que sur la Convention des Nations Unies en la matière.

La corruption et le trafic d'influence constituent des délits pénaux, assortis de lourdes sanctions.

Toute demande d'investissement et de quelque nature que ce soit est étudiée et validée par le Top Management. Cela permet de contrôler et d'encadrer les relations commerciales des équipes.

Les contrôles d'investissement sont systématiques et font l'objet d'une « vérification croisée » pour éviter les conflits d'intérêts.

L'outil de gestion interne trace tous les éléments constitutifs d'une relation d'affaire et l'ensemble des engagements que tous ses salariés prennent vis-à-vis de ses Clients et Fournisseurs.

Les relations que le Groupe Objectware construit avec ses clients et fournisseurs doivent être durables et fondées sur la confiance et le respect mutuel.

Toutes les procédures d'achat du Groupe Objectware appliquent la mise en concurrence.

Tous ses salariés sont informés des risques encourus.

Le Groupe Objectware respecte le droit de la concurrence, en pratiquant avec ses clients et fournisseurs un commerce loyal et respectueux des législations et des pratiques en vigueur.

Il établit des relations de coopération mutuelle avec ses fournisseurs.

Il s'interdit d'accorder toute libéralité, avantages pécuniaires, ou autres cadeaux de toute nature à nos clients et est exempt de toute amende ou sanction qui aurait pu être délivrée à ce titre.

Un Code d'éthique et de déontologie a été mis en place et vient préciser les dispositions applicables en la matière. Ce dernier sera systématiquement annexé à tous les contrats commerciaux.

Fait à Paris, le 23/02/2023.

David PINTO
Dirigeant